

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

## SEANCE DU 22 JUIN 2015

Convocation : 16 juin 2015

Affichage compte rendu : 26 juin 2015

Conseillers en exercice : 33

PRÉSIDENT : M. PASSI

SECÉTAIRE : S.MRAD

**ÉTAIENT PRÉSENTS** : M. PASSI, maire, Madame CHARNAY adjointe, Messieurs KHOUATRA, BENOUI, adjoints, Mesdames FORNENGO, KAHOUL, MRAD, TAIAR, STIENNE, THEVENET, BRACCO, FERNANDES RAMALHO, PERRIER, PALANDRE, conseillères municipales, Messieurs BAZIN, VERDU, ALLALI, HAOUES, BOUTY, MELLIES, BURTIN, BOUDJELLABA, PELOSATO, conseillers municipaux.

**ONT DONNE PROCURATION** : monsieur SOULIER a donné procuration à monsieur VERDU, madame FAY a donné procuration à monsieur MELLIES

**Présents : 23 procurations : 2**

**Arrivées de messieurs COMBAZ, ROUTABOUL et SEMARI**

**Présents : 26 procurations : 2**

Monsieur le maire fait approuver le compte-rendu du conseil municipal du 13 avril 2015 par **24 VOIX POUR ET 4 ABSTENTIONS (PALANDRE, PELOSATO, BOUDJELLABA, PERRIER)**

**Arrivées de mesdames BADIN, D'ANIELLO ROSA et JANNOT et de monsieur GAGNEUR**

**Présents : 30 procurations : 2**

Madame Charnay est élue présidente de séance pour les délibérations concernant le compte de gestion ainsi que le compte administratif par **24 VOIX POUR, 6 ABSTENTIONS (PALANDRE, PELOSATO, MELLIES, BURTIN, FERNANDES-RAMALHO et FAY par procuration) ET 2 VOIX CONTRE (BOUDJELLABA et PERRIER)**

N° 1

### COMPTE DE GESTION 2014 – BUDGET PRINCIPAL

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES AVOIR DELIBERE PAR 26 VOIX POUR, 4 ABSTENTIONS ( MELLIES, BURTIN, FERNANDES-RAMALHO ET FAY par procuration) ET 2 REFUS DE VOTE ( BOUDJELLABA et PERRIER)**

- APPROUVE le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2014. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

N° 2

### COMPTE ADMINISTRATIF 2014

**Monsieur PASSI, maire, quitte la salle avant le vote**

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES AVOIR DELIBERE PAR 23 VOIX POUR, 6 VOIX CONTRE (PALANDRE, PELOSATO, MELLIES, BURTIN, FERNANDES-RAMALHO ET FAY par procuration) ET 2 REFUS DE VOTE (BOUDJELLABA et PERRIER).**

- APPROUVE le compte administratif 2014

**Retour de monsieur PASSI, après le vote, qui reprend la présidence de la séance du conseil municipal.**

N° 3

**AFFECTATION DES RESULTATS DE 2014 SUR L'EXERCICE 2015**

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES AVOIR DELIBERE PAR 24 VOIX POUR, 2 VOIX CONTRE (PALANDRE et PELOSATO), 4 ABSTENTIONS (MELLIES, BURTIN, FERNANDES-RAMALHO ET FAY par procuration) ET 2 REFUS DE VOTE (BOUDJELLABA et PERRIER)**

- DECIDE d'affecter le résultat de clôture de la section de fonctionnement d'un montant de 3 591 213,28 euros comme suit :
  - Affectation à la section d'investissement : 3 238 818.10 euros au compte de recette 1068 « excédent de fonctionnement capitalisé »,
  - Report à la section de fonctionnement 352 395.18 euros au compte de recette 002 « excédent de fonctionnement reporté ».
- DIT que le déficit de clôture de la section d'investissement d'un montant de 1 225 586.14 euros est reporté au compte de dépense 001 « déficit d'investissement reporté ».

N° 4

**ADMISSION EN NON VALEUR**

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE :**

- DECIDE d'admettre en non valeur les produits irrécouvrables proposés par le trésorier.

N° 5

**DECISION MODIFICATIVE n°1 AU BUDGET PRIMITIF 2015**

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES AVOIR DELIBERE PAR 24 VOIX POUR, 2 VOIX CONTRE (PALANDRE, PELOSATO), 4 ABSTENTIONS (MELLIES, BURTIN, FERNANDES-RAMALHO ET FAY par procuration) ET 2 REFUS DE VOTE (BOUDJELLABA et PERRIER) :**

- APPROUVE la décision modificative n°1 de l'exercice 2015.

N° 6

**REVISION DES TARIFS DES DROITS DE PLACE, D'ETALAGE ET DE STATIONNEMENT POUR LES MARCHES FORAINS DE LA COMMUNE**

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES AVOIR DELIBERE PAR 24 VOIX POUR ET 8 ABSTENTIONS (PALANDRE, PELOSATO, MELLIES, BURTIN, FERNANDES-RAMALHO, FAY par procuration, BOUDJELLABA et PERRIER) :**

- DÉCIDE de fixer le tarif au m<sup>2</sup> des droits de place, d'étalage et de stationnement pour les marchés forains de la commune à 0,36 euros hors taxes pour les forains abonnés et à 0,50 euros hors taxes pour les forains non abonnés.
- DECIDE de débiter l'application de ce nouveau tarif à compter du 1er juillet 2015.

N° 7

**PROGRAMME DE RENOUVELLEMENT URBAIN CONVENTION ANRU  
- CENTRE ET VERNES - AVENANT N° 4 DE CLOTURE**

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES AVOIR DELIBERE PAR 26 VOIX POUR ET 6 ABSTENTIONS (PALANDRE, PELOSATO, MELLIES, BURTIN, FERNANDES-RAMALHO et FAY par procuration) :**

- AUTORISE le maire à signer l'avenant n°4 de clôture de la convention ANRU ainsi que tous les documents s'y rapportant.

N° 8

**AVENANT N°1 A LA CONVENTION DE MAITRISE D'OUVRAGE UNIQUE ENTRE LA VILLE DE GIVORS ET LA METROPOLE DE LYON POUR L'AMENAGEMENT DES ILOTS SALENGRO ET ZOLA**

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE**

- AUTORISE le maire à signer l'avenant n°1 à la convention de maîtrise d'ouvrage unique entre la ville de Givors et la Métropole de Lyon pour l'aménagement des îlots Salengro et Zola et tous documents y référent.

#### **Arrivée de madame GASSA**

**Présents : 31    procurations : 2**

**N° 9**

<b>DOTATION DE SOLIDARITE URBAINE 2014 COMMUNICATION SUR LES ACTIONS DE DEVELOPPEMENT SOCIAL ET URBAIN</b>
--

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

- PREND ACTE des actions de développement social urbain pour 2014.

**N° 10**

<b>SUBVENTIONS DES ACTIONS POLITIQUE DE LA VILLE PROGRAMMATION 2015</b>
---

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES AVOIR DELIBERE PAR 27 VOIX POUR, 2 ABSTENTIONS ( PALANDRE et PELOSATO) ET 4 REFUS DE VOTE (MELLIES, BURTIN, FERNANDES-RAMALHO et FAY par procuration)**

- AUTORISE monsieur le maire à solliciter les subventions des partenaires pour les actions financées dans le cadre de la programmation politique de la ville 2015 et du contrat de ville et à signer l'ensemble des documents s'y rapportant.

**N° 11**

<b>DISPOSITIF VILLE VIE VACANCES - DEMANDE DE SUBVENTIONS</b>
---

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES AVOIR DELIBERE PAR 29 VOIX POUR ET 4 ABSTENTIONS (MELLIES, BURTIN, FERNANDES-RAMALHO et FAY par procuration)**

- AUTORISE monsieur le maire à solliciter la cellule départementale Ville-Vie-Vacances (V.V.V) et tout autre organisme afin d'obtenir des subventions permettant le soutien financier des opérations V.V.V. de l'année 2015,
- AUTORISE monsieur le maire à signer les conventions indispensables à la mise en œuvre des actions programmées dans le cadre de ce dispositif,
- DIT que les dépenses en résultant seront imputées au chapitre 11, article 6042 du budget primitif.

**N° 12**

<b>FONDS D'INITIATIVES LOCALES : MODALITES DE GESTION 2015</b>
--

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES AVOIR DELIBERE PAR 29 VOIX POUR ET 4 ABSTENTIONS (MELLIES, BURTIN, FERNANDES-RAMALHO et FAY par procuration)**

- ACCEPTE que le comité de gestion du FIL, après visa du maire de la commune de Givors, alloue les subventions dont il sera rendu compte en fin d'exercice au conseil municipal ;
- AUTORISE le maire à signer les conventions pour le versement des subventions décidées par le comité de gestion du FIL ou à émettre le titre de recettes pour recouvrer les sommes indûment versées.

**N° 13**

<b>ACQUISITION D'UNE PARCELLE SNCF RESEAU CADASTREE AN 60</b>
---

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE :**

- DONNE son accord pour l'acquisition de la parcelle AN 60 à SNCF Réseau (Ex RFF) pour une valeur de 500 euros,
- AUTORISE monsieur le maire à signer toutes les pièces, actes y référant et plus généralement faire le nécessaire à cette acquisition.

N° 14

**ROUTE DE BARNY – CONVENTION DE PARTICIPATION DE  
LA SOCIETE LAFARGE GRANULATS FRANCE AUX TRAVAUX**

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE :**

- AUTORISE monsieur le maire à signer la convention de participation avec la société Lafarge Granulats France pour le confortement de la route de Barny, et toutes les pièces, actes y référant et plus généralement faire le nécessaire pour procéder à cette opération et solliciter la société Lafarge Granulats France pour la recette correspondante.

N° 15

**OBJECTIF ZERO PESTICIDE DANS NOS VILLES ET VILLAGES**

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE :**

- DECIDE de s'engager en faveur de la réduction des pesticides sur la commune,
- AUTORISE monsieur le maire à signer l'acte d'engagement de la charte régionale d'entretien des espaces publics « Objectif zéro pesticide dans nos villes et villages ».

**Départ de monsieur ALLALI qui donne procuration à monsieur COMBAZ**

**Présents : 30    procurations : 3**

N° 16

**DEMANDE DE RENOUELEMENT DU CLASSEMENT DU CONSERVATOIRE  
DE MUSIQUE ET DE DANSE**

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE :**

- ADOPTE le projet d'établissement du conservatoire,
- DEMANDE le renouvellement de son classement en qualité de conservatoire à rayonnement communal au ministère de la culture et de la communication.

N° 17

**CONTRAT MUNICIPAL ETUDIANT 2015-2016**

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES AVOIR DELIBERE PAR 27 VOIX POUR, 2 VOIX CONTRE (PALANDRE et PELOSATO) ET 4 ABSTENTIONS (MELLIES, BURTIN, FERNANDES-RAMALHO et FAY par procuration)**

- DECIDE la reconduction du Contrat Municipal Etudiant en 2015 selon les termes de la présente délibération et les modalités annexées,
- AUTORISE le maire à signer les contrats municipaux étudiants,
- D'IMPUTER les dépenses au chapitre 67 fonction 422 article 678 du budget 2015.

N° 18

**DEMANDE D'AGREMENT POUR DEUX VOLONTAIRES AU SERVICE CIVIQUE**

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE**

- APPROUVE la mise en place de deux postes en service civique pour effectuer les missions d'accueil de proximité des usagers en MJD et dans le Point Information Jeunesse, pour un contrat de 8 mois sur une base de 26 heures par semaine à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2015,

N° 19

**SIGNATURE DE LA CONVENTION VILLE-ETAT POUR LE DEVELOPPEMENT  
DE L'EDUCATION AUX ARTS ET A LA CULTURE A TOUS LES AGES DE LA VIE**

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES AVOIR DELIBERE PAR 29 VOIX POUR ET 4 ABSTENTIONS (MELLIES, BURTIN, FERNANDES-RAMALHO et FAY par procuration)**

- AUTORISE monsieur le maire à signer la convention.

**N° 20**

### **POLITIQUE DE LA VILLE-RENOUVELLEMENT DE POSTE**

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES AVOIR DELIBERE PAR 27 VOIX POUR ET 6 ABSTENTIONS (PALANDRE, PELOSATO, MELLIES, BURTIN, FERNANDES-RAMALHO et FAY par procuration)**

- APPROUVE le renouvellement du poste dans les conditions définies ci-dessus, pour une nouvelle période de 1 an à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2015 sous réserve du maintien des financements pour l'année 2016.

**N° 21**

### **EMPLOIS TEMPORAIRES AU SEIN DES RESTAURANTS MUNICIPAUX**

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES AVOIR DELIBERE 31 VOIX POUR ET 2 ABSTENTIONS (PALANDRE, PELOSATO)**

- ADOPTE la proposition du rapporteur

**N° 22**

### **TABLEAU DES EFFECTIFS - MODIFICATION**

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES AVOIR DELIBERE PAR 27 VOIX POUR ET 6 ABSTENTIONS (PALANDRE, PELOSATO, MELLIES, BURTIN, FERNANDES-RAMALHO et FAY par procuration)**

- DECIDE la modification du tableau des effectifs telle qu'indiquée ci-dessus;
- DIT que les crédits sont inscrits au budget de la ville, chapitre 012.

**N° 23**

### **COMMUNICATIONS AU CONSEIL MUNICIPAL**

**N° 24**

### **VŒU : SOUTIEN AUX CHRETIENS D'ORIENT**

**LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE A L'UNANIMITE LE VŒU PROPOSE**

#### **Questions diverses :**

**Monsieur le maire donne lecture d'un courrier cosigné par monsieur Boudjellaba et madame Perrier relatif au processus de nomination du nouveau directeur général de la commune. Il donne ensuite lecture de la réponse qui leur a été adressée.**

**Monsieur le maire rend compte des derniers jugements rendus par le Tribunal Administratif de Lyon :**

- jugement du 13 mai 2015 : Annulation de la délibération relative à la décision modificative du budget primitif 2012 adoptée le 16 octobre 2012.
- jugement du 13 mai 2015 : Rejet de la demande d'annulation de la délibération du accordant la protection fonctionnelle à monsieur le maire adoptée le 16 octobre 2012.
- jugement du 13 mai 2015 : Rejet de la demande d'annulation de la délibération accordant une garantie d'emprunt à la SEM pour la construction du centre de Tri postal adoptée le 16 octobre 2012.
- jugement du 11 juin 2015 : Rejet de la demande d'annulation de la délibération de cession de la parcelle AN 203 à Givors Développement adoptée le 16 octobre 2012.
- jugement du 11 juin 2015 : Rejet de la demande d'annulation de la délibération d'acquisition des parcelles AT 286 et BD 540 à Givors Développement (jugement du 11 juin 2015) adoptée le 16 octobre 2012.